Département Loire-Atlantique Arrondissement Saint-Nazaire Canton

Saint-Nazaire 2

Nombre de Conseillers En exercice De présents De votants

## Objet:

Désaffectation et déclassement du domaine public de la salle des Rivières parcelle sise rue Claude Monet, cadastrée AY nº 545

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

## 12 juin 2023

Et que la convocation avait été faite le

1er juin 2023

Commune de Trignac

# **EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du vendredi 9 juin 2023

DEL 20230609\_05

29

26

21 L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin,

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

### **Etaient présents:**

Claude AUFORT - Dominique MAHE-VINCE - Laurence FREMINET - Gilles BRIAND - Hervé MORICE - Sébastien WAIRY - Denis ROULAND -Stanislas FONLUPT - Stéphanie BURNEL - Eric MEIGNEN - Olivier CECILE - Benoît PICHARD - Laurence DUPONT - Yannick BEAUVAIS -Jessica NICOLAS - Jean-Pierre LE CROM - Magali MACE - David PELON - Françoise HAFFRAY - Didier NOUZILLEAU - Aurélie LE GUNEHEC

## Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement:

- Jean-Louis LELIEVRE a donné son pouvoir à Eric MEIGNEN
- Emilie CORDIER a donné son pouvoir à Claude AUFORT
- Myriam LEROUX a donné son pouvoir à Laurence FREMINET
- Elodie LE BOT a donné son pouvoir à Dominique MAHE-VINCE
- Michel CONANEC a donné son pouvoir à Aurélie LE GUNEHEC

# Absents: Thierno DIALLO, Cécile NICOLAS et Alain DESMARS

M. Benoît PICHARD a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### Considérant :

La délibération du conseil municipal du 21 septembre 2022 qui autorisait le maire à prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la cession entre la ville et la CARENE.

Qu'il convient de constater la désaffectation de la salle des rivières cadastrée AX nº 545 sise rue Claude Monet pour ensuite la déclasser du domaine public communal en vue de la reclasser dans le domaine privé communal préalablement à leur cession.

Que la ville n'a en l'état aucun intérêt à conserver la parcelle en cause, celle-ci étant inexploitée et nécessitant une dépollution. Ainsi la réalisation de cette opération permettrait à la ville d'optimiser son patrimoine en cédant un bien inutilisé au prix de 150 000 € approuvé en conseil municipal du 21 septembre 2022.

Qu'il convient donc en préalable à la cession de cette parcelle de procéder à son déclassement du domaine public communal. C'est ainsi que l'accès à cette parcelle a été condamné depuis plusieurs années, et qu'un arrêté municipal de désaffectation en date du 5 mai 2023 a été pris en vue de prononcer son déclassement du domaine public communal.

Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le 15/06/2023

ID: 044-214402109-20230609-DEL\_20230609\_05-CC

## Acte publié et certifié exécutoire le 16/06/2023

Que l'enquête publique préalable n'est obligatoire que dans le cas du déclassement d'une voie publique si les fonctions de desserte et de circulations sont altérées (cf art L 143-1 du code de la voirie routière)

Après avis favorable de la commission d'urbanisme qui s'est réunie le 5 juin 2023, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la désaffectation puis le déclassement du domaine public communal de la parcelle sise rue Claude Monet, cadastré AY n° 545 d'une superficie totale de 2097 m².

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission Urbanisme en date du 5 juin 2023,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

#### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

#### **DECIDE**

**Article 1**: D'approuver la désaffectation puis le déclassement du domaine public communal de la parcelle sise rue Claude Monet, cadastré AX n° 545 d'une superficie totale de 2097 m².

**Article 2** : D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération.

Voix pour	26
Voix contre	0
Abstentions	0

Envoyé en préfecture le 15/06/2023 réfet le :

Reçu en préfecture le 15/06/2023 réfet le :

Publié le 15/06/2023 le :

ID: 044-214402109-20230609-DEL\_20230609\_05-CC

Pour extrait conforme Le Maire Claude AUFORT